

Lutte contre le racisme



Dessiné par René Dessirier

Gravé en taille-douce par Eugène Lacaque

Format horizontal 36 × 22 (dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 20 mars 1982 à Paris

Vente générale le 22 mars 1982

Peu après sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a promulgué à Paris en 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont l'article 2 condamne toutes les formes de discrimination raciale entre les humains.

Elle a ensuite décidé, en mémoire du massacre des Noirs d'Afrique du Sud en 1960, que le 21 mars de chaque année serait une Journée mondiale de lutte contre le racisme.

Cette "maladie honteuse de l'humanité" porte de lourdes responsabilités dans l'histoire : au temps de la "traite des Noirs", elle réduisit en esclavage des populations entières; érigée par l'idéologie hitlérienne en loi à prétentions scientifiques, elle a exterminé des millions d'êtres humains.

Aujourd'hui encore, "l'apartheid" est un impératif de ségrégation des Noirs, et en bien des pays, ceux qu'on appelle "les hommes de couleur" sont tenus en situation infra-humaine.

Tout racisme est essentiellement le "refus des différences". Tapi au fond de bien des mentalités, il tend à rejeter

comme "autres" ceux qui n'ont pas nos caractères physiques, notre civilisation, nos mœurs ou nos croyances.

Si l'antisémitisme et la xénophobie sont en régression, un certain racisme reparaît en Occident, du fait de la présence des travailleurs étrangers en pleine crise de l'emploi.

L'opinion les charge d'une multitude de méfaits, en dépit des statistiques; et elle feint d'ignorer leurs conditions de travail, d'existence, de logement.

Les sociologues vont jusqu'à parler de "racisme latent" à propos de nombre de nos attitudes vis-à-vis de "ceux qui ne sont pas de chez nous", province, ville ou village; ils en retrouvent des traces dans les discriminations, selon le sexe, l'âge, la condition sociale. Une formule donne à réfléchir : dès qu'on dit : ces gens-là... on est déjà raciste.

Une loi, votée à l'unanimité par le Parlement en 1972 sanctionne les actes, les attitudes, les écrits racistes; mais une bonne loi ne suffit pas : le gouvernement s'emploie à faire cesser les situations créatrices de discrimination.

Rien pourtant ne changerait tout à fait, sans un redressement des mentalités individuelles par un effort collectif d'information et d'éducation : tel est le sens de cette Journée mondiale, à laquelle, grâce à sa large diffusion, s'associe cette émission d'un timbre-poste.

Il nous rappellera le mot du moraliste : "Il ne peut y avoir d'amour qu'entre des êtres complémentaires, donc différents". Il nous renverra à l'idéal républicain de la Fraternité, qui nous invite à "connaître les autres", de manière à "les accepter, les comprendre, vivre avec eux".